

Réunion du 31 mars 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur André KLEIN-MOSSER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procuration(s) : Madame Marie-Dominique DREYSSE ayant donné pouvoir à Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Maître Raphaël NISAND

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur :

N° CG/2011/9 - Administration générale - 5
Délégations consenties à la commission permanente du Conseil
Général (hors commande publique)

Dans le cadre défini par les articles L 3211-2 et L 3121-22 du code général des collectivités territoriales, et après en avoir délibéré, le Conseil Général décide de déléguer à la commission permanente l'exercice des attributions énoncées sur la liste jointe en annexe.

Il précise par ailleurs que ces délégations ne s'appliquent pas aux dossiers présentant un enjeu majeur de politique départementale, par exemple les projets particulièrement innovants ou structurants pour le territoire, qui demeurent de la seule compétence du Conseil Général.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110331-55905-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 08/04/11